



**Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord – Pas de Calais
-Espaces naturels régionaux-
Créé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.**

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 23 avril 2021.

Etaient présents :

Aurore	COLSON	Conseil Régional Hauts-de-France
Jean-Marc	DUJARDIN	Conseil Régional Hauts-de-France
Marie-Annick	DUPAS- GIANNITRAPANI	Conseil Régional Hauts-de-France
Philippe	GAYOT	CESER
Paul-Henry	HANSEN - CATTÀ	Conseil Régional Hauts-de-France
Anthony	JOUVENEL	PNR Caps et Marais d'Opale
Philippe	LELEU	PNR Caps et Marais d'Opale
Grégory	LELONG	PNR Scarpe-Escaut
Philippe	LESAGE	Représentant du personnel
Ginette	VERBRUGGHE	CESER
Didier	VAN POUCKE	PNR Scarpe-Escaut
Sophie	WAROT - LEMAIRE	PNR Caps et Marais d'Opale
Benoît	WASCAT	PNR Avesnois
Raymond	ZINGRAFF	PNR Scarpe-Escaut

Etaient excusés :

Guislain	CAMBIER	CR Hauts-de-France/ PNR Avesnois
Sylvie	CLERC - CUVELIER	PNR Avesnois
Déborah	CLOSSET-KOP (pouvoir)	CESER
Monique	HUON	Conseil Régional Hauts-de-France
Valérie	LETARD	Conseil Régional Hauts-de-France

Assistaient également à la réunion :

Fabien	BRIMONT	Chargé de mission
Yvon	BRUNELLE	Directeur PNR Avesnois
François	CHARLET	Directeur PNR Caps et Marais d'Opale
Pascal	DELBECKE	Responsable administratif et financier ENRx
Philippe	JAECK	Payeur Régional
Laurent	MABILLE	Secrétaire général ENRx
Michel	MARCHYLLIE	Directeur Adjoint ENRx
Pierre	MEUNIER	Chargé de mission
Catherine	THIBAUT	Secrétaire de direction ENRx
Jean-Louis	THOMAS	Directeur général ENRx
Isabelle	ZARLENGA	Directrice PNR Scarpe-Escaut

Madame Déborah CLOSSET-KOP, excusée, a donné pouvoir à Monsieur Philippe GAYOT.

Cette réunion s'est déroulée en visioconférence dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID et en vertu de la délibération n°20-1011 du 14 décembre 2020 qui en arrête les modalités d'organisation.

1. Approbation du Compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 8 février 2021.

Il s'agit d'un projet de procès-verbal qui vise à synthétiser la présentation des dossiers ainsi que les différentes interventions.

Ce document est, bien entendu, amendable.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Examen et vote du Compte administratif et du Compte de gestion 2020.

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Pascal DELBECKE présente le compte administratif relatif aux résultats de l'exécution du budget 2020 voté lors de la réunion du Comité Syndical du 27 janvier 2020 et élaboré pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Les résultats de l'exercice budgétaire figurant au compte administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé dans chacune des deux sections (Fonctionnement et Investissement).

Le compte administratif 2020 du Syndicat Mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas-de-Calais présente les résultats suivants :

✓ Section de fonctionnement

>Report 2019 : 1 005 628, 70 €
>Dépenses de l'exercice : 5 656 864, 02 €
>Recettes de l'exercice : 5 706 235, 16 €

La section de fonctionnement présente, en clôture, un excédent de recettes de 1 054 999, 84 €.

✓ Section d'Investissement

> Report 2019 : 413 548, 42 €
> Dépenses de l'exercice: 66 472, 06 €
> Recettes de l'exercice : 54 356, 95 €

La section d'investissement présente, en clôture, un excédent de recettes de 401 433, 31 €.

Le compte administratif 2020 présente donc, de manière globale, un excédent de recettes de 1 456 433, 15 €.

Cet excédent de recettes est justifié par plusieurs phénomènes :

- ✓ Il y avait un excédent de recettes à la clôture de l'année 2019 pour un montant de 1 419 177, 12 €,
- ✓ Le résultat de l'exercice 2020, élaboré sur une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020, fait apparaître un excédent de 37 256, 03 € :
 - Un excédent de 49 371, 14 € en fonctionnement,
 - Un déficit de 12 115, 11 € en investissement.

L'analyse de l'évolution des dépenses :

En fonctionnement :

Les charges à caractère général passent de 821 722,33 € en 2019 à 825 217,33 € en 2020, soit une augmentation de 0,42 %.

Les charges de personnel passent de 4 775 048,72 € en 2019 à 4 709 357,68 € en 2020, soit une diminution de 1,38 %.

Les charges de gestion courante passent de 68 211,02 € en 2019 à 67 932,06 € en 2020, soit une diminution de 0,01 %.

Les dotations aux amortissements et provisions passent de 52 901,90 € en 2019 à 54 356,95 € en 2020 soit une augmentation de 1,16 %.

Ces dotations aux amortissements calculées correspondent à l'amortissement des acquisitions faites jusqu'au 31 décembre 2020.

Balance générale des dépenses :

Les dépenses totales passent de 5 717 883,97 € en 2019 à 5 656 864,02 € en 2020, soit une diminution de 1,07 %.

L'analyse de l'évolution des recettes :

En fonctionnement :

L'intervention financière de la Région pour 2019 était de 5 192 425,00 € contre 5 014 736,00 € en 2020, soit une diminution de 177 689,00 €.

Cette diminution s'analyse comme suit :

- Une baisse de 139 745 € au titre de la participation statutaire,
- En 2019, le Conseil régional avait octroyé une aide d'un montant de 37 944 € pour le financement d'une étude sur le devenir du modèle organisationnel d'ENRx.

La participation de l'Etat d'un montant de 300 000,00 €, reste inchangée.

Les autres financements et participations émanent notamment du Département du Pas-de-Calais pour le fonctionnement du CRRG, du Département du Nord pour l'opération « Planter dans la cour du collègue », de l'Europe pour les opérations IMPACT et PARTONS 2.0.

Dans la section des investissements, les dépenses d'équipement passent de 32 847,56 € en 2019 à 66 472,06 € en 2020.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Philippe GAYOT s'interroge à propos de l'accumulation des excédents d'exercices antérieurs.

Est-ce que cela ne pose pas de problèmes avec le contrôle exercé par la Région ?

Par ailleurs comment explique-t-on une si grande part du budget consacrée aux dépenses liées au personnel ?

Monsieur le Président rappelle qu'il est conseillé d'avoir de la trésorerie d'avance afin de pallier tout éventuel problème dans le versement des subventions et que la part du budget dédiée au personnel est la plus importante car ENRx est un organisme d'ingénierie.

Monsieur le Payeur régional confirme que cette situation est liée à l'objet du syndicat mixte.

Monsieur Jean-Louis THOMAS explique qu'autrefois la Région finançait en investissement et en fonctionnement, mais compte-tenu du poids prépondérant du budget dédié aux ressources humaines, cette dotation sur les investissements est devenue inutile et ceux-ci sont alimentés depuis quinze ans via la dotation aux amortissements.

Monsieur JAECK rappelle que le passage d'une section à une autre en cours d'année et de façon partielle n'est pas, sauf exception, possible.

A cet égard, il est important de noter que la future nomenclature comptable M57 fusionnera toutes les normes en cours à partir du 1^{er} janvier 2024.

Madame Ginette VERBRUGGHE constate qu'une telle réserve d'excédent ne serait pas possible pour une association.

Monsieur Raymond ZINGRAFF compare les précautions prises ici par le syndicat mixte avec ce qui se passe dans une commune où on garde deux à trois mois de trésorerie afin de faire face aux aléas.

(Monsieur Anthony JOUVENEL, sous l'autorité duquel ce compte administratif a été établi, ne prend pas part au vote et quitte la salle de réunion.)

Le vote se déroule sous la présidence de Monsieur Grégory LELONG.

La délibération approuvant le compte administratif et déclarant toutes les opérations de l'exercice 2020 closes et les crédits annulés est adoptée.

Deux abstentions sont enregistrées.

L'affectation en report à nouveau en section de fonctionnement de l'excédent de cette section à la clôture de l'exercice 2020 est proposée.

La délibération approuvant ce report est adoptée.

Deux abstentions sont enregistrées.

Monsieur Philippe JAECK, explique que le Payeur régional est le comptable public en charge des collectivités attachées à la Région, dont ENRx.

Il atteste de la conformité du Compte de gestion avec le Compte administratif 2020.

Il précise qu'il existe actuellement deux comptes pour matérialiser la séparation entre l'ordonnateur et le comptable.

Le comptable public est un gage d'indépendance vis-à-vis de la collectivité.

Il engage sa responsabilité sur la véracité et l'exhaustivité des chiffres repris dans les documents budgétaires adressés à la Chambre régionale des comptes.

Par ailleurs, Monsieur JAECK rappelle que la séparation entre l'ordonnateur et le comptable entraîne l'obligation d'élaborer, jusqu'à maintenant, deux comptes séparés avec une responsabilité supportée de façon asymétrique par le Comptable public qui a également un rôle de conseil.

Une évolution est en cours avec une expérimentation comptable nationale qui pourrait aboutir à un compte financier unique à l'avenir.

Cette évolution prévoit un contrôle continu avec la mise en place d'un compte financier unique réalisé par l'ordonnateur et le comptable, permettant ainsi une certification des comptes dans leur globalité.

La Région Hauts-de-France est candidate pour cette expérimentation.

La délibération déclarant que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de la part des membres du Syndicat mixte est adoptée.

Deux abstentions sont enregistrées.

3. Examen et vote du Budget supplémentaire 2021.

Monsieur Pascal DELBECKE présente le Budget supplémentaire qui a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2020 et d'intégrer les nouvelles opérations programmées non inscrites au budget primitif 2021.

Pour rappel, le compte administratif et le compte de gestion affichent un excédent de 1 054 999,84 € en section de fonctionnement et de 401 433,31 € en section d'investissement.

Le compte administratif et le compte de gestion 2020 présentent de manière globale un excédent de recettes de 1 456 433,15 €.

□ Section de fonctionnement

1) Coordination-Gestion-Administration :

Intégration du solde de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 soit 1 054 999,84 € et réajustement des crédits en les répartissant en :

- Charges à caractères général : 155 000,00 €,
- Charges de personnel : 12 400,00 €.

2) Expérimentation des paiements pour services environnementaux :

Clôture de l'opération programmée financée par l'Agence de l'eau et dont les dépenses se répartissent comme suit :

- Charges à caractères général : 191 047,00 €,
- Charges de personnel : 39 349,00 €.

□ Section d'investissement

3) Coordination-Gestion-Administration :

Intégration du solde de l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2020 soit 401 433,31 € et intégration de la dotation aux amortissements 2021 prélevé sur la section de fonctionnement soit 49 260,31 €.

Les crédits ont été répartis entre les différents postes d'investissement.

En conclusion, la balance générale du budget supplémentaire 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section de fonctionnement : 1 222 399,84 €,
- En section d'investissement : 450 693,62 €.

Soit un total général de : 1 673 093,46 €

La délibération relative à l'adoption de ce Budget supplémentaire est adoptée.

Deux abstentions sont enregistrées.

La délibération présentée pour l'affectation en « report à nouveau » des soldes des excédents de fonctionnement et d'investissement 2019 est adoptée.

Deux abstentions sont enregistrées.

4. Modification de l'arrêté constitutif de la régie de recettes liée aux activités du CRRG.

Madame Aurore COLSON explique que l'acte constitutif de la régie constituée auprès du CRRG en 2003 énumère limitativement les produits susceptibles de générer les recettes qu'elle a vocation à encaisser.

En application de deux conventions adoptées le 8 février dernier de nouveaux types de frais doivent pouvoir être perçus auprès de pépiniéristes partenaires.

A cette fin, l'arrêté qui institue la régie doit être complété afin d'y intégrer ces nouvelles sources de recettes et une délibération est proposée afin de compléter le tableau des tarifs des produits dont la régie peut percevoir le montant de la vente.

Monsieur Philippe JAECK évoque la volonté de l'Etat de diminuer drastiquement le nombre de régie et de supprimer à terme toute manipulation de numéraires.

Il faut désormais déposer les recettes en numéraires dans une agence postale et ce dégageant est possible que pour un montant minimum de cinq-cents euros.

5. Evolution d'ENRx, état d'avancement de la réflexion.

Monsieur le Président rappelle que ce point est régulièrement abordé ici.

Il explique que la note présentée aujourd'hui est une synthèse à la croisée des propositions élaborées par ENRx et des demandes de l'administration régionale quant aux missions d'ENRx réorganisé suite au transfert des personnels dans les Parcs.

Ce projet d'évolution intègre différents positionnements d'ENRx relatifs à :

- L'accompagnement et l'appui aux politiques régionales,
- L'accompagnement et l'appui aux collectivités des territoires ruraux et aux espaces ruraux des collectivités,
- La connaissance, la conservation, la gestion et la valorisation du patrimoine génétique régional,

Ces trois axes de travail repris sous forme d'un tableau avec, pour certains d'entre eux, un développement possible et envisageable selon les moyens disponibles, à renforcer ou à créer.

Au sujet du changement d'employeur, une réunion a eu lieu le 8 avril en présence du Vice-président de la Région, des Présidents des Parcs du versant nord et d'ENRx.

ENRx a été, à cette occasion, force de proposition en présentant ce projet d'évolution.

Cette réunion a été préparée lors d'une réunion d'un comité de pilotage interne associant des membres du Bureau, la Direction et des élus du personnel afin d'assurer le meilleur partage possible de l'information et de partager les points de vue.

Monsieur JOUVENEL évoque le travail commandé au cabinet d'avocats de Maître François BENECH dans le but de déterminer quel serait le meilleur véhicule juridique pour la poursuite des missions d'ENRx à l'avenir et d'assurer l'accompagnement opérationnel de cette évolution.

Il précise que Maître BENECH est un ancien directeur de Parc et qu'il est l'avocat de la fédération des Parcs.

Monsieur le Président aborde la question du vote d'une décision modificative au budget primitif avant la mi-juin afin d'acter financièrement les départs des agents vers les Parcs.

Il se félicite de la prise en main de ces problèmes par les services régionaux.

Monsieur le Payeur régional souligne que ce délais est court et qu'il faut absolument que les choses soient cadrées afin d'assurer la soutenabilité et la sincérité de cette opération budgétaire.

Une décision modificative est envisageable dès lors que la situation est claire sur des bases financières incontestables.

Si une décision modificative intervenait maintenant dans ces conditions, elle serait de toute façon à refaire à l'issue du 1^{er} octobre, une fois que l'ensemble du personnel concerné sera transféré.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président informe le comité syndical de la poursuite de ces travaux et remercie monsieur le Payeur régional pour son aide.

6. Bilan de la campagne PLD 2020-2021 et perspectives pour la campagne 2021-2022.

Monsieur Jean-Marc DUJARDIN présente le bilan de la campagne 2020-2021 de l'opération de commande groupée de végétaux « Plantons le décor[®] », organisée depuis 30 ans par « Espaces naturels régionaux (ENRx) ».

La campagne 2020-2021 a concerné vingt-cinq territoires de la région.

Elle a été menée dans le contexte sanitaire que nous connaissons depuis plus d'une année.

3 969 commandes ont été passées pour :

- 136 224 arbres et arbustes d'essences locales,
- 6567 arbres fruitiers de variétés régionales,
- 2442 sachets de graines,
- 1076 filets de bulbes.

Plantons le décor constitue ainsi une contribution au développement de l'économie régionale avec un chiffre d'affaire estimé de 400 000 euros pour les fournisseurs.

A noter que d'autres opérations (100 000 arbres pour demain de la Voix du Nord et le Plan Arbres de la Région) en faveur de la plantation d'arbres et d'arbustes, sont articulées avec Plantons le Décor avec, pour conséquence, des développements complémentaires avec 10 234 arbres, arbustes et fruitiers pour l'opération 100 000 arbres et 38 246 pour le Plan Arbres.

Quelles sont les perspectives de PLD pour 2021-2022 ?

- De nouveaux territoires qui envisagent leur intégration au dispositif : la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et la Communauté de communes de la Côte d'Opale.
- L'organisation de la célébration des 30 ans de l'opération, en préparation avec les territoires partenaires.

La programmation de cet événement est prévue pour l'automne 2021, elle intégrera les 20 ans de l'opération spécifique au Département du Nord : Plantez dans la cour du collège.

Monsieur le Président se félicite du développement de cette opération et remercie Monsieur Dujardin pour la présentation de ce bilan et des perspectives d'avenir.

7. Présentation de l'opération « Jardins vitrines » avec Gîtes de France.

Madame Aurore COLSON présente cette opération débutée en 2017 avec Gîtes de France autour de trois objectifs :

- Faire la promotion des variétés anciennes des légumes de la région à partir des « Jardins vitrines » aménagés sur le terrain des gîtes volontaires,
- Informer le grand public sur l'utilisation et la diffusion de ces légumes,
- Faire le lien avec les opérations « Plantons le Décor » et « Autour du Verger, du Potager et de la Prairie ».

Au titre de ce partenariat, le réseau Gîtes de France participe financièrement à l'achat du kit potager distribué aux gîtes impliqués.

Aujourd'hui cette opération est étendue à l'ensemble du territoire des Hauts-de-France avec quatre-vingt-quatorze chambres d'hôtes et gîtes labellisés dont 72% hors des territoires des Parcs naturels régionaux.

Pour l'avenir nous proposerons :

- Une nouvelle convention avec Gîtes de France inscrivant cette opération à l'échelon régionale avec chaque acteur départemental de Gîtes de France,
- Une charte de l'opération « Jardins - vitrines du patrimoine » candidate pour intégrer l'opération nationale des Gîtes de France « Jardins et potagers ».

Cette opération est un bon exemple pour d'autres types d'hébergements qui souhaiteraient s'en inspirer.

C'est également un exemple intéressant de ce qui pourrait être développé en faveur de l'alimentation et du

tourisme durables.

Monsieur le Président constate, au vu de la carte présente dans le dossier, une bonne présence des jardins vitrines installés sur le versant sud de la région, dans le cadre de ce partenariat avec les Gîtes de France.

8. Information sur l'acceptation de l'appel à candidature relative au dossier Vignes.

Madame Aurore COLSON explique qu'en janvier 2021, ENRx/CRRG a déposé une candidature sous l'intitulé « Structuration d'un vignoble conservatoire régional de variétés Vitis (vignes) en Hauts-de-France – Recherches géohistoriques agricoles, prospections régionales, caractérisation d'accessions de variétés de vignes » : « Vitis O France », en réponse à l'appel à candidature « Soutien aux ressources maintenues in situ et aux collections » du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Ce projet porte sur l'identification et la caractérisation d'accessions de vignes de la région et vise à améliorer la connaissance de l'histoire et des usages viticoles préalablement à la mise en place d'un programme de conservation.

Le projet était initialement structuré autour de quatre axes sur 2021 et 2022 :

- Structurer le vignoble conservatoire régional de Vitis en Hauts-de-France,
- Poursuivre et entreprendre de nouvelles recherches géohistoriques agricoles,
- Poursuivre les prospections et étoffer la collection de cépages régionaux,
- Caractériser au mieux les accessions régionales en Vitis,

Le dossier déposé a reçu une acceptation partielle, en mars 2021, sur une première étape :

- Identifier et caractériser les accessions de vignes (intérêt indéniable),
- Mener un travail de recherche historique (état des lieux initial),
- Effectuer les analyses génétiques manquantes sur les ressources déjà en collection,
- Elaborer une stratégie de prospection et de recherche d'accessions en Hauts-de-France,
- Développer des concertations avec les structures nationales (ressources génétiques « vignes »).

Le financement attribué à cette première étape est d'un montant de 21 500 euros (60 % du projet), intégrant le financement de ressources humaines pour la réalisation des recherches géohistoriques.

Le projet devra être réalisé pour mai 2023.

9. Bilan de l'étude expérimentale pour la mise en place des Paiements pour services environnementaux.

Monsieur Jean-Marc DUJARDIN en tant qu'élu du Parc Scarpe-Escaut, d'ENRx et à l'Agence de l'Eau ainsi que Madame Isabelle ZARLENGA et Messieurs Fabien BRIMONT et Pierre MEUNIER, techniciens, interviennent pour une présentation du bilan de ce projet de paiements pour services environnementaux (PSE) :

En 2018, le Ministère de la transition écologique et solidaire a proposé l'expérimentation d'un nouveau système d'aide à destination du monde agricole avec le soutien financier des Agences de l'Eau.

L'objectif de cette expérimentation limitée à la période 2019-2021 était de tester la faisabilité de la rémunération des services environnementaux que les agriculteurs rendent aux territoires; par exemple pour la préservation des sols par des végétaux, la préservation de la qualité de l'eau, la lutte contre l'érosion des sols, le maintien de la qualité du paysage, les productions de bois ou de fruits.

Espaces naturels régionaux, avec les Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut, a été retenu pour tester cet outil en 2020 sur trois territoires :

- Etroeungt pour le PNR de l'Avesnois, avec des enjeux de maintien du bocage,
- Alembon pour le PNR des Caps et Marais d'Opale, avec des enjeux d'érosion des sols agricoles et de ruissellement,
- Saint-Amand-les-Eaux, Nivelles et Bruille-Saint-Amand pour le PNR Scarpe-Escaut, avec des enjeux de protection de la ressource en eau et des zones humides.

Ce projet expérimental a été financé à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Artois-Picardie et à 20 % en fonds propres au travers de la valorisation de l'ingénierie d'ENRx.

Il s'est achevé début 2021 par :

- la restitution de l'étude de faisabilité indiquant les indicateurs retenus et les modalités de mise en œuvre,
- un dossier de candidature de mise en œuvre opérationnelle par territoire pour la phase 2 sur la base des résultats de la phase 1, porté à l'échelle territoriale et de manière indépendante par chacun des trois PNR impliqués.

Aujourd'hui les projets des PNR des Caps et marais d'Opale et Scarpe-Escaut ont reçu des avis favorables.

Celui du PNR Avesnois a reçu un avis favorable avec quelques réserves.

Leur portage nécessitera des moyens humains, techniques et financiers à mobiliser au sein des équipes de Parcs dès 2021.

Monsieur le Président remercie Monsieur DUJARDIN ainsi que les techniciens impliqués dans la phase d'expérimentation qui constitue le socle du projet.

Au vu des perspectives d'évolutions des missions d'ENRx évoquées ce jour, il ne s'engage pas, en l'état actuel des choses, sur une implication du syndicat mixte dans la mise en œuvre de la phase deux du projet.

10. Ressources humaines.

- **Mise à jour du Régime indemnitaire :**

Monsieur Jean-Louis THOMAS explique que cette délibération a vocation à mettre à jour, à compter du 1^{er} mai 2021, le régime indemnitaire désormais applicable aux fonctionnaires titulaires d'ENRx.

A chaque fois qu'un nouveau cadre d'emploi est concerné, il faut adopter une délibération générale.

- **Tableau des effectifs et tableau des quotas des avancements par grade :**

Monsieur Jean-Louis THOMAS présente ces tableaux qui intègrent les évolutions les plus récentes.

Il précise qu'actuellement seize agents sont en détachement ou en disponibilité.

La délibération approuvant la mise à jour du régime indemnitaire est adoptée à l'unanimité,

La délibération approuvant le tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

La délibération approuvant le tableau des quotas et d'avancements de grades est adoptée à l'unanimité.

11. Questions diverses.

- **Création d'une plateforme d'éco-pâturage en Hauts-de-France et en Wallonie :**

Madame Aurore COLSON rappelle qu'en 2020, nous avons engagé dans le cadre des activités du CRRG, en partenariat avec Adalia 2.0 (ASBL Wallonne) et Nord Nature Chico-Mendès (Association en HDF), une convention de réalisation d'un outil pour développer l'écopâturage en Hauts-de-France et en Wallonie.

Ce travail a été engagé sur plus de douze mois pour créer une plateforme numérique professionnelle sur l'écopâturage afin d'organiser les demandes, sollicitations de propriétaires fonciers ou gestionnaires d'espaces, en lien avec les attentes d'éleveurs (voire entreprises ou associations).

La Région Hauts-de-France (Direction de la biodiversité dans le cadre de l'expérimentation lancée en 2020 sur l'écopâturage) s'y est intéressée et soutient cette démarche de plateforme.

Le Comité syndical d'ENRx a validé, par une délibération en mars 2020, cette opération et la convention de réalisation.

Nous arrivons aujourd'hui à la phase préliminaire de lancement de l'outil.

Il est à souligner l'implication et le pilotage par Mélanie Rivet (CDD au CRRG / Animation du programme BlueSter et en charge du suivi de cette plateforme).

Cette plateforme sera donc mise en ligne le Mardi 11 mai, en phase de test « pré-opérationnel » pendant quelques semaines.

Madame COLSON invite les élus et les équipes à s'inscrire à la visioconférence du 11 mai 2021 de 14h à 17h.

L'invitation est dans le dossier et a également été communiquée par mail.

- **Changement de Direction :**

Monsieur le Président évoque la retraite proche de Monsieur Jean-Louis THOMAS et la nomination de Monsieur Michel MARCHYLLIE au poste de Directeur général.

Monsieur THOMAS explique qu'il s'agit d'une décision préparée, discutée et validée en cette période de changements et d'évolutions.

Il pense que celui qui construit le projet a vocation à diriger sa mise en œuvre avec le Président. Il remercie toutes les personnes qui lui témoignent leur sympathie et qui forment des vœux pour cette nouvelle phase de sa vie.

Monsieur Michel MARCHYLLIE remercie Jean-Louis et le Président pour la confiance qu'ils lui font.

Il est à la fois honoré et conscient des enjeux auxquels il devra faire face avec l'équipe d'ENRx en cette période d'évolution majeure.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur participation.



LM/17/05/2021.

